

**Résolution du 6 juin 2023 de M. Eric Bertinat: «Evitons la création de nouveaux déplacements suite au PLQ Acacias 1».***PROJET DE RÉOLUTION*

Considérant:

- que le plan localisé de quartier (PLQ) Acacias 1 a pour ambition de répondre au besoin de logements au centre-ville;
- qu'environ 5500 nouveaux habitants sont attendus dans le périmètre dans les plus de 2200 logements;
- que le PLQ Acacias 1 comportera 67 700 m<sup>2</sup> de nouvelles surfaces brutes de plancher (SPB) dédiées à de nouvelles activités commerciales, secondaires, d'espaces de bureau et de services;
- que le PLQ Acacias 1 comporterait plus d'emplois que de logements;
- qu'un des arguments à l'appui de ces nouveaux PLQ est d'éviter les déplacements de personnes contraintes de résider loin de leur lieu de travail;
- que le PLQ Acacias 1 comportera au minimum 62% de logements d'utilité publique, construits sur les terrains en mains publiques;
- qu'il conviendrait que les habitants des logements du périmètre Acacias 1 travaillent idéalement dans ce même périmètre ou à proximité;
- que cela irait à l'encontre des principes à l'appui de ces nouveaux PLQ que de nouveaux déplacements soient générés par les personnes occupant les nouveaux emplois créés;
- qu'il conviendrait, dans un contexte d'économie des déplacements, que les nouveaux emplois créés soient prioritairement occupés par des personnes résidant dans le périmètre Acacias 1 ou à proximité, plutôt qu'à l'autre bout du canton, voire hors des frontières cantonales,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'utiliser tous les moyens à sa disposition pour que les logements d'utilité publique dans le périmètre du PLQ Acacias 1 soient prioritairement loués à des personnes travaillant dans le périmètre dudit PLQ ou à proximité.